



Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes

5^e Séminaire international d'échanges du RECEF

UN FINANCEMENT POLITIQUE ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES ÉQUITABLES ET TRANSPARENTES

Programmation

**20 et 21 mars 2017
Cotonou, Bénin**

JOUR 1 – LUNDI 20 mars 2017

9 h 30 Accueil des participants

10 h 00 Cérémonie d'ouverture et photographie de famille

- M. Emmanuel TIANDO, Président de la CENA
- M. Dominique DELPUECH, Directeur adj. Affaires politiques et Gouvernance démocratique à l'OIF
- Déclamation poétique
- Général Siaka SANGARÉ, Président du RECEF et Délégué général aux élections du Mali

10 h 55 Présentation de la programmation du séminaire

Monsieur Simon MÉLANÇON
Conseiller de la secrétaire générale du RECEF

11 h 00 Atelier 1 : Concepts, principes et état des lieux en Francophonie

Le financement des partis politiques et des candidats, ainsi que les dépenses engagées lors des campagnes électorales constituent une des dimensions importantes du système électoral et de la santé démocratique d'un pays. En effet, les partis politiques ont besoin d'argent pour contribuer à la vie démocratique et faire connaître leurs idées lors des campagnes électorales. Pour un débat démocratique de qualité, une certaine équité financière est également recommandée. De plus, afin de garantir une saine compétition et de favoriser la confiance des électeurs, la transparence et la vérification des comptes de campagnes sont d'autres aspects à considérer. Comment s'assurer que les partis politiques disposent des ressources nécessaires tout en garantissant un système équitable et transparent ? Face à cet enjeu, différents modèles ont été développés dans le monde.

Cet atelier présentera les concepts et les principes utilisés pour analyser la nature du financement politique et des dépenses électorales. Les grandes tendances seront présentées, ainsi qu'un état des lieux plus détaillé des pays membres du RECEF, où la réflexion s'annonce fertile dans la prochaine décennie

Modérateur

Monsieur Samuel FONKAM AZU'U
Vice-président du RECEF et Président d'Elections Cameroon

Concepts et principes du financement politique et du contrôle des dépenses électorales

Dr Nathanaël KITTI
Enseignant chercheur en sciences politiques à l'Université d'Abomey-Calavi

Le financement des partis politiques, un enjeu électoral d'actualité

Monsieur Francis LALEYE
Coordonnateur prog. de renforcement : Assemblée nationale et partis politiques | AWEPA / NIMB

État des lieux dans les pays membres du RECEF

Madame Catherine LAGACÉ
Secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec et du RECEF

13 h 00 Déjeuner offert par le RECEF

JOUR 1 – LUNDI 20 MARS 2017 (suite)

15 h 00 **Atelier 2 : Le financement des partis politiques : les sources de revenus**

Cet atelier se consacre plus particulièrement aux nombreux modèles de financement des partis politiques et des candidats. Le financement politique est une combinaison de revenus publics directs ou indirects, de revenus privés de personnes physiques, de personnes morales et d'autofinancement. Un certain équilibre est souhaitable dans les sources de financement publiques et privées. Cet équilibre permet aux partis politiques de faire campagne sans dépendre uniquement du financement public, ce qui pourrait les éloigner des préoccupations des citoyens, tout en préservant leur indépendance face aux donateurs privés. Afin de favoriser une équité entre les mouvances politiques, plusieurs législations limitent les dons d'une façon quantitative en établissant un plafond annuel pour les contributions ou encore de façon qualitative, en interdisant les dons des personnes morales.

En conformité avec ses valeurs, chaque pays a imaginé un modèle unique de financement politique, parfois complexe, afin d'assurer le financement des activités politiques. Afin d'empêcher le recours aux caisses électorales occultes, plusieurs législations encadrent les sources de revenus et exigent des partis politiques qu'ils produisent un rapport sur leurs sources de financement. Une analyse de différents modèles sera présentée en ouverture et elle sera bonifiée de deux études de cas de pays membres du RECEF.

Modératrice

Madame Catherine LAGACÉ

Secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec et du RECEF

Les sources du financement politique en Afrique

Monsieur Nicholas MATATU

Chargé de programme à International IDEA Afrique et Asie de l'Ouest

Le financement public des partis politiques au Mali : critères d'éligibilité et clés de répartition

Général Siaka SANGARÉ

Président du RECEF et Délégué général aux élections du Mali

Les sources de financement des partis politiques et des candidats au Bénin

Monsieur Éric HOUNDETE

1^{er} Vice-Président de l'Assemblée nationale du Bénin

Député à l'Assemblée nationale du Bénin depuis 2003

17 h 00 Fin de la 1^{ère} journée

19 h 00 Cocktail offert par le RECEF

JOUR 2 – MARDI 21 MARS 2017

8 h 30 **Atelier 3 : L'encadrement des dépenses électorales**

L'encadrement des dépenses effectuées par les partis politiques et les candidats lors des campagnes électorales vise également à permettre une équité entre les mouvances politiques et une transparence des dépenses électorales. Des notions importantes associées à la campagne électorale sont de bien définir la période électorale et de spécifier les actes et les dépenses qui peuvent ou ne peuvent pas être effectuées.

En matière d'encadrement, certaines législations limitent les dépenses électorales en instaurant un plafond, afin de permettre une équité de moyens et en maintenant le coût d'une campagne électorale à un niveau modéré. De plus, certains pays encadrent l'usage abusif des ressources administratives de l'État, qui profite généralement au parti politique au pouvoir, et limitent le pouvoir de dépenser de tiers. Comme pour le volet financement, plusieurs législations exigent que les partis politiques rendent compte de leurs dépenses électorales. Certains pays offrent un remboursement partiel des dépenses électorales.

Une analyse de différentes méthodes d'encadrement des dépenses électorales sera présentée à l'aide de trois exemples nationaux.

Modérateur

Général Siaka SANGARÉ

Président du RECEF et Délégué général aux élections du Mali

L'encadrement des dépenses électorales au Bénin

Professeur TINGBE AZALOU

Professeur de sociologie et d'anthropologie

Les règles des comptes des campagnes électorales au Cap-Vert

Madame Maria DO ROSARIO GONÇALVES

Présidente de la Commission nationale électorale du Cap-Vert

L'encadrement des dépenses électorales au Canada

Madame Karine MORIN

Chef de cabinet p.i. et Conseillère principale aux affaires internationales

Élections Canada

10 h 30 **Pause santé**

JOUR 2 – MARDI 21 MARS 2017 (suite)

11 h 00 **Atelier 4 : Le contrôle des comptes de campagnes et l'application de la loi**

Afin d'être respectée, la législation encadrant le financement politique et les dépenses électorales doit être appliquée par un organisme de contrôle qui est clairement défini par la loi. L'organisme responsable peut être l'organisme de gestion des élections, une institution indépendante de contrôle, un ministère ou un tribunal. L'organisme de contrôle devrait détenir les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions, y compris celles d'enquêter sur des infractions et d'imposer des sanctions, et ce, à l'abri de toute pression politique. Il devrait également disposer des ressources financières et humaines nécessaires pour exercer son rôle. Les organisations de la société civile peuvent également jouer un rôle important en matière de vigie et rapporter des irrégularités observées sur le terrain.

Un des principes généralement observés est celui selon lequel les partis politiques et les candidats doivent soumettre des rapports de divulgation des comptes de campagnes à l'organisme de contrôle qui en fera la vérification exhaustive. Les normes de présentation des rapports et les délais sont généralement fixés par la loi, qui doit également prévoir des sanctions efficaces, proportionnelles à la gravité de la violation commise, et dissuasives. L'application de la loi est le point de départ de l'imputabilité politique. Cet atelier présentera un état de situation prévalant dans l'espace francophone à l'aide de trois exemples nationaux.

Modérateur

Monsieur Moïse BOSSOU

Commissaire de la Commission électorale nationale autonome du Bénin

Le contrôle des comptes de campagne au Niger

Monsieur GOUSMANE Abdourahamane

Président de la 4^e Chambre de la Cour des comptes du Niger

Le contrôle des comptes de campagne au Bénin

Monsieur Maxime Bruno AKAKPO

Ancien Président de la Chambre des comptes de la Cour suprême du Bénin

Professeur à la Chaire UNESCO des droits de la personne et de la démocratie

Université D'Abomey-Calavi

Le contrôle des comptes de campagne et du financement politique en France

Monsieur François LOGEROT

Président de la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements

politiques de la France et Premier Président honoraire de la Cour des comptes de la France

13 h 00 Déjeuner offert par le RECEF

JOUR 2 – MARDI 21 MARS 2017 (suite)

15 h 00 **Atelier 5 : Bonnes pratiques et perspectives d’avenir**

Cet atelier a pour objectif de clore ce séminaire en portant un regard vers l’avenir. En fonction de l’état de situation qui aura été dressé et des différents modèles présentés lors des ateliers précédant, cet atelier permettra de revenir sur les meilleures pratiques observées. Des expériences nationales où des réformes ont été réalisées dans les dernières années seront également présentées.

À la fin de cet atelier, les organismes de gestion des élections qui souhaiteraient poursuivre la réflexion au sein de leur pays seront mieux outillés pour aborder ce thème complexe du financement politique et des dépenses électorales.

Modérateur

Monsieur René Aboghe ELLA

Président de la Commission électorale nationale autonome et permanente du Gabon

Réflexion sur le financement des partis politiques en Afrique

Monsieur Francis OKE

Chef de la division d’assistance électorale de la CEDEAO et Secrétaire général du RESAO

Perspectives en matière d’encadrement du financement des partis politiques en Tunisie

Monsieur Anouar BEN HASSEN

Membre du conseil de l’Instance supérieure indépendante pour les élections de la Tunisie

Évolution des règles encadrant le financement politique et les dépenses électorales au Québec et les perspectives

Monsieur Simon COUTURE

Directeur a.i. du Service du Registre et de la coordination des entités politiques autorisées au Directeur général des élections du Québec

17 h 00 **La Déclaration finale du RECEF à Cotonou et clôture du séminaire**

19 h 00 Dîner offert par la CENA